

**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux, le jeudi 05 novembre 2015

Secrétariat du Conseil maritime
de la façade sud-atlantique

**Compte-Rendu de la réunion du
Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique du 28 septembre 2015**

La onzième réunion du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique (CMF SA) s'est tenue le lundi 28 septembre 2015 sous la coprésidence de Mme Nathalie Marthien, Préfet des Landes, représentant le Préfet de la région Aquitaine et de M. Eric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Les conditions de quorum étant réunies – 36 membres présents ou représentés, 17 mandats, soit 53 voix sur un total de 80 membres, le CMF a pu valablement délibérer. La liste des participants est jointe en annexe (*).

Mme le Préfet ouvre la séance en remerciant les membres du conseil présents ou représentés. Elle indique que M. le Secrétaire d'État chargé de la mer a souhaité que la désignation des membres du conseil national de la mer et du littoral (CNML) intervienne avant le 10 octobre afin de réunir ce conseil pour la mi-novembre. Elle précise que la promulgation du nouveau décret modifiant le CNML est imminente et que la désignation de ses membres interviendra à l'issue. Cette modification réglementaire a pour objet une meilleure organisation de cette instance et la simplification de son fonctionnement.

Elle précise en outre qu'au cours de la conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans pour la croissance bleue et le climat, qui s'est déroulée le 31 août 2015 dernier, Mme la Ministre chargée de l'Écologie a annoncé qu'une journée de la COP 21 sera dédiée au thème « Mer et littoral ». Il est noté que parmi les actions prioritaires qui seront conduites en 2016 au titre de la croissance bleue, l'action n°10 porte sur la modernisation de la gouvernance du CNML.

Le déroulé de la réunion est précisé : en premier lieu, seront exposées les missions du CNML et les modalités de désignation des élus au CNML, puis il sera procédé aux opérations de vote. A la demande de M. Renaud Lagrave, Président de la commission permanente, il est acté que des questions diverses pourront être examinées à l'issue du point inscrit à l'ordre du jour.

A l'issue de la présentation, le Président de la commission permanente remercie les préfets coordonnateurs d'avoir permis la réunion de ce conseil pour procéder à l'organisation de ces élections importantes, tout en regrettant le calendrier retenu et l'absence de décret validé à ce jour. Il espère que la nouvelle organisation du CNML permette aux nouveaux membres élus de pouvoir y siéger plus souvent. Il juge en revanche peu opportune l'action retenue à l'issue de la conférence nationale sur la transition écologique, visant à procéder à un nouvel appel à projet sur la thématique de la gestion du trait de côte alors qu'une stratégie nationale est établie et qu'en Aquitaine, une stratégie régionale est déployée.

Nota : Toutes les présentations faites lors de la séance sont disponibles sur le site internet de la DIRM SA (www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr).

Jean-Louis Léonard, député maire de Châtelailon-plage confirme l'importance de ces élections. Il indique que les élus ont été largement associés à la révision de la gouvernance du CNML et en regard de l'enjeu, il accepte le processus électoral retenu. Il regrette en revanche que les élus n'aient pas été invités à la conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans.

M. Albert Larrousset, maire de Guéthary pense qu'il y a un grand travail de pédagogie à faire de la part des élus, qui doivent être présents dans les réunions organisées le long du littoral, pour les porter à connaissance au niveau national.

Il est ensuite procédé aux opérations électorales. Une concertation préalable des élus a permis de recueillir 3 candidatures de "tickets". Aucune autre candidature ne s'étant exprimée, le CMF décide à l'unanimité, moins une voix, de procéder à un vote par acclamation.

Sont ainsi élus : Membres titulaires / Membres suppléants :

- Mme Nathalie Le Yondre / M. Alain Dudon
- M. Jean-Louis Leonard / M. Jean-Pierre Tallieu
- M. Renaud Lagrave / M. Albert Larrousset

Au titre des questions diverses, M Renaud Lagrave souhaite ensuite évoquer deux sujets dont les thèmes pourraient être abordés au cours des prochains conseils :

- Le sujet des énergies marines renouvelables (EMR) : l'État va prochainement lancer des appels à manifestation d'intérêt. Il suggère que les services de l'État et les collectivités procèdent à une mise à jour des connaissances sur ce qui se fait déjà.

- Concernant la stratégie de la bande côtière, au-delà des stratégies nationale et régionale, les collectivités locales portent des stratégies locales - 8 sont en cours de finalisation ou déjà validées - qu'il conviendrait de mettre en exergue et de présenter au CMF.

Jean-Louis Léonard exprime son souhait de voir le CMF devenir davantage un lieu d'échange d'informations et de partage de connaissances. Il y voit une instance où les élus peuvent comparer les politiques locales en termes d'aménagement du littoral et il souhaite que les présentations qui y sont faites soient moins généralistes et plus détaillées, en particulier sur l'aménagement de la bande côtière. A défaut, la participation des membres au conseil risque de diminuer.

Pour répondre à cette attente, Mme le Préfet propose de réunir une commission permanente d'ici fin octobre et un conseil en décembre. Cette proposition permettrait de répondre à la volonté de participation des acteurs ; par ailleurs, cela permettrait une réunion en phase avec la COP 21.

M Bernard LABBE, président du Comité Interrégional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) indique que le monde sportif s'implique de plus en plus dans l'écologie citoyenne. Il pense que les instances sportives sont de très bons relais de communication avec la population du fait de leur proximité avec le terrain.

M Claude Mulcey, délégué Aquitaine de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FFPPSF), indique que sa fédération, ainsi que de nombreuses autres, vont participer aux deuxièmes « assises de la mer » organisées les 5 et 6 novembre à Martigues, qui vont traiter des dossiers environnementaux et de sécurité. Il invite les administrations concernées à y participer. Par ailleurs, il souhaite aussi que la DIRM SA communique aux fédérations les données concernant les récents accidents maritimes et procès-verbaux délivrés en raison de la nouvelle constitution des tribunaux maritimes.

M Eric Levert rappelle le calendrier de constitution du nouveau tribunal maritime de Bordeaux. Il confirme tout l'intérêt d'associer les associations et les fédérations en tant que relais pour les problématiques d'environnement marin.

M Albert Larrousset souhaite par ailleurs que l'État parle d'une seule voix concernant la notion de prévision

des risques. Mme le Préfet indique que le conseil pourrait s'emparer de cette question et travailler à une harmonisation des pratiques.

M Gérard VIAUD, président du Comité régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, souhaite rappeler l'importance de la présence de la conchyliculture, en tant que protections naturelles contre les submersions marines et l'érosion du trait de cote. Le rôle des claires et des marais salants est soulignée pendant les forts coefficients de marées.

M. Eric Levert rappelle le calendrier : la commission permanente se réunira à partir de fin octobre et le prochain Conseil, avant la fin d'année, sous réserve des l'accord des préfets coordonnateurs.

La séance est clôturée à 12H30.

Le Préfet des Landes



Mme Nathalie Marthien

Le Directeur interrégional de la mer
Sud-Atlantique



M Eric Levert